

le pennon de leurs adversaires et leurs croix respectives, mais, en certains cas, ils ont veillé à ce que leurs croix diffèrent par la forme et par la couleur. Ainsi, les Français adoptèrent un drapeau écarlate orné d'une croix blanche; les Anglais et les Allemands, un drapeau blanc orné d'une croix écarlate. On ignore dans quelle mesure au juste d'autres groupes nationaux se choisirent des variantes, mais on sait que, de retour en Europe, les croisés conservèrent leurs uniformes de même que le drapeau «national» qui se rattachait à leur saint patron. Tel fut assurément le cas en Angleterre, où la croix de saint Georges était fermement établie au XIII^e siècle.

Ici, bien entendu, il nous faut reconnaître que la croix de saint Georges était une variante qui s'inspirait des croix adoptées alors par les ressortissants de ces trois pays. Je reprends la lecture de l'article:

Elle faisait contraste avec les drapeaux qu'arboreraient le roi et la noblesse comme symboles d'une allégeance plus personnelle et plus circonscrite. Elle n'était pas tout à fait particulière à l'Angleterre. L'Allemagne du XIII^e siècle reconnaissait aussi l'étendard comme la croix de saint Georges. La croix française, blanche sur fond écarlate, demeura également en usage et fut ressuscitée à l'échelle nationale par Louis XI en 1479. A tout prendre, la popularité de ces drapeaux a suivi les vicissitudes de la forme de nationalisme qu'ils symbolisaient.

Quant au drapeau proposé, s'il est adopté, tout ce que nous pouvons conclure, c'est que nous ne sommes pas fiers de nos traditions chrétiennes, que nous ne sommes pas disposés à affirmer que ces choses font partie de notre passé, à accepter le sens de l'art héraldique et à l'interpréter sur un drapeau que nous adopterons pour toujours. J'espère que personne arborera ce drapeau en disant: c'est le drapeau de l'agnosticisme. Il ne devrait pas en être ainsi. Cependant, je prie le premier ministre d'apporter cette modification au drapeau, car je sais que les catholiques de la province de Québec qui sont aussi attachés que moi aux traditions chrétiennes—je suis peut-être le pratiquant le moins fervent, mais je suis très attaché à la religion—désirent qu'on fasse ce changement. Ces choses me sont chères, car mes ancêtres sont venus ici pour fuir la menace de la domination américaine en ces temps troublés. Ils se sont installés ici au Canada, comme le font maintenant ceux qui immigrent dans notre pays, pour pouvoir pratiquer la religion de leur choix. N'oublions pas qu'en vertu de notre régime et grâce aux progrès que le christianisme a réalisés en occident au cours des siècles, même un agnostique peut agir comme bon lui semble.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je dois aviser l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, m'accorderait-on quelques minutes de plus pour me permettre de conclure?

Des voix: Non!

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Les députés consentent-ils à l'unanimité à ce que le député termine ses observations?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je crois qu'on devrait permettre au député de compléter l'exposé de sa thèse.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu!

D'autres voix: Non!

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Le député de Grey-Bruce.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, je vous remercie, ainsi que le premier ministre et tous ceux qui ont jugé bon de me donner cette marque de courtoisie. Je vais conclure comme j'en avais décidé et formuler mes dernières observations. Je serai très sérieux dans la présentation de mes dernières paroles. Je crois que notre assemblée tient à se conduire comme il convient. Si je pouvais prévoir, ce qui n'est pas encore le cas, qu'il y aura vote libre, au sens où on entend généralement l'expression, j'accepterais en tout temps une proposition de ce genre. Mais en raison des paroles prononcées chez les ministériels, je crains qu'il n'y ait pas vote libre, et c'est pourquoi je vous dis, à vous, monsieur l'Orateur, et aux députés, que notre parti est aujourd'hui ce qu'il était en 1867, le parti de la Confédération. Un des principes fondamentaux de notre parti est la souveraineté nationale et au sein de cette souveraineté nationale la primauté personnelle. C'est la raison pour laquelle nous estimons, tout compte fait, que la population devrait être consultée en l'occurrence.

Par conséquent, j'affirme, à titre personnel, que si le premier ministre consultait le Parlement en déférant la question à un comité conjoint des deux Chambres, où tous les partis pourraient aider à régler la question, j'estime qu'il serait encore temps de participer à une initiative que réclame toute la population canadienne. J'ai des convictions bien arrêtées à ce sujet et je suis certain que nous obtiendrions des résultats fructueux. Certains ne sont pas de cet avis, mais je suis